

#### Programme de formation

# Plus-values immobilières des non-résidents : quels réflexes pour le notaire français ?

#Plus-Value Immobilière (PVI)

#non-résident

#exonération

#prélèvements

#obligations déclaratives

#représentation fiscale

#représentant

**Référence:** FIS-15210-023.507

Durée: 0.5 jour

Prix: Connectez-vous pour connaitre le prix

#### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

#### **Description**

De nombreuses personnes résidant hors de France y possèdent un ou plusieurs immeubles. Il peut s'agir de Français expatriés, mais aussi de ressortissants étrangers. Quelle est la fiscalité applicable en France en cas de plus-value immobilière réalisée par un non-résident ? Quelles pièces lui demander ? Quelles formalités effectuer ? De nombreuses particularités existent : exonérations spécifiques, représentation fiscale obligatoire dans certains cas...

#### Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- identifier le non-résident fiscal
- appréhender les exonérations de plus-value immobilière applicables aux non-résidents
- appliquer les formalités indispensables propres aux plus-values immobilières des non-résidents



#### Programme de formation

#### Programme de la formation



- I. Plus-value immobilière des non-résidents : champ d'application du prélèvement français
  - A. Incidence des conventions internationales
  - B. Personnes, opérations et biens concernés
  - C. Exonérations
- II. Taxation de la plus-value des non-résidents : impôt et prélèvements sociaux
  - A. Liquidation de l'impôt
  - B. Liquidation des prélèvements sociaux
- III. Formalités incombant aux non-résidents : déclaration de plus-value et représentation fiscale
  - A. Obligations déclaratives
  - B. Représentation fiscale

## Pour qui?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

**Pré-requis:** 

L'auditeur doit avoir une expérience pratique en matière de plus-values immobilières des résidents fiscaux français.

## Les points forts de la formation

- Réflexes pratiques en cas de plus-value immobilière réalisée par un non-résident : questions à poser, pièces à réunir, exonérations spécifiques, obligation ou non de recourir à un représentant fiscal...
- Nombreux exemples concrets



#### Programme de formation

## Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

## Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

## Pourquoi choisir cette formation

- 670 questions écrites sur 2024
- 78 questions orales en 2024